



ASSEMBLEE GENERALE le 25 mars 2017

✉ 42 rue Carvès – 92120 MONTRouGE /

☎ : 01.40.92.16.61

💻 : www.unaape.fr

✉ : secretariat@unaape.asso.fr

Chères Présidentes,
Chers Présidents,
Chers UNAAPEiens,

Lors de notre dernière Assemblée générale, en juin 2016, la décision a été prise d'écourter l'exercice comptable de 9 mois afin de procéder à la clôture des comptes sur la base d'une année civile.

Cette nouvelle organisation nous permettra également de mieux organiser notre campagne de commande des bulletins d'adhésion que vous aurez à commander au plus tard pour le 3 mai 2017. Nous invitons, dès à présent, les associations à réfléchir sur les mentions qu'elles souhaitent voir inscrites sur les 1ère et 4ème pages de leurs bulletins d'adhésion.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles associations qui ont rejoint le Mouvement autonome et remercions l'ensemble d'entre vous pour votre implication quotidienne tant au niveau local, qu'au niveau départemental et/ou régional.

Beaucoup d'actions ou interventions ont rythmé la vie de l'UNAAPE depuis notre dernière Assemblée générale que nous vous détaillerons lors de la lecture du prochain rapport d'activités.

Comme tous les ans, le Conseil d'administration national renouvelle une partie de ses membres, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Dans l'attente et le plaisir de vous revoir ou de vous rencontrer pour la première fois lors de notre Assemblée générale qui se le tiendra le samedi 25 mars 2017, dans les Hauts-de-Seine à Boulogne-Billancourt.

Nous vous attendons nombreux !

UNAAPEment vôtre.

Nicolas HARDY
Secrétaire général adjoint

L'Assemblée générale de l'UNAAPE est ouverte à tous les adhérents à jour de cotisation de vos associations. Nous invitons l'ensemble des Présidents à relayer auprès de leurs membres l'invitation à l'Assemblée générale.

Prochains évènements

Vacances de Printemps

Zone C : Samedi 1/04/2017 au mardi 18/04/2017.

Zone B : Samedi 8/04/2017 au lundi 24/04/2017.

Zone A : Samedi 15/04/2017 au mardi 2/05/2017.

Sommaire :

- Page 1 : Editorial
- Page 2 : Convocation
- Page 3 : Rôle et fonctionnement de l'Assemblée générale
- Page 5 : Rôle et fonctionnement du Bureau national
- Page 6 : Bulletin de participation à l'Assemblée générale
- Page 7 : Pouvoir à utiliser en cas de non participation.
- Page 8 : Bulletin de candidature au CA.

UNAAPE-INFORMATIONS est édité par l'UNAAPE, UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AUTONOMES DE PARENTS D'ÉLÈVES

Association sans but lucratif, régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique le 22 juillet 1987.

Agréée par le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Habilitée par le ministère de l'Éducation Nationale.

**Union
Nationale
des Associations
Autonomes
de Parents
d'Élèves**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

CONVOCAATION

Le Conseil d'Administration de l'UNAAPE convoque toutes les Associations affiliées et tous leurs adhérents à :

**L'Assemblée Générale de l'UNAAPE qui aura lieu
le samedi 25 mars 2017 de 9H00 à 16H00**

à l'École élémentaire DENFERT-ROCHEREAU
située au 36 rue de Paris, 92100 Boulogne-Billancourt
(Plans d'accès en voiture ou à pied depuis la Porte de Saint-Cloud
ou de la station de métro Jean Jaurès ligne 10 en page 5)

ORDRE DU JOUR

09h00 à 09h30 : Accueil des participants.

09h30 à 12h00 : Assemblée générale ordinaire :

- Approbation de l'ordre du jour ;
- Rapport moral et d'orientation ;
- Rapport d'activités ;
- Rapport financier ;
- Approbation des comptes clos au 31/12/2016 (exercice sur 9 mois) ;
- Questions diverses ;
- Élection des membres du Conseil d'administration de l'UNAAPE.

12h00 à 12h20 : Élection du Bureau au sein du nouveau Conseil d'administration.

12h20 à 12h30 : Présentation du nouveau Bureau à l'Assemblée générale.

12h30 : Déjeuner.

14h15 à 15h30 : Échanges et débat :

Premiers retours d'expérience :

- sur le livret unique numérique (du CP à la 3^{ème}),
- sur la réforme du collège,
- sur l'évaluation et la notation. Quelle différence les parents font-ils ?

15h30 à 16h00 : Conclusion

16h00 : Clôture de séance

Pour nous aider à évaluer le nombre de participants, nous vous remercions de nous renvoyer le coupon réponse (page 6) ou de nous confirmer votre présence par courriel
AVANT LE 20 MARS 2017 à : secretariat@unaape.asso.fr

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNAAPE

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du Conseil d'administration ou sur demande du quart de ses membres représentant au moins le quart des voix.

Elle est souveraine et ses décisions l'emportent sur celles du Conseil d'administration qui lui rend compte de sa gestion. Elle désigne par vote à bulletin secret (ou à main levée) les membres du Conseil d'administration.

Chaque structure associative (association locale, union locale, départementale, académique et régionale) membre de l'Union nationale dispose d'une voix à laquelle s'ajoute une voix pour dix adhérents déclarés, si elle s'est acquittée de ses cotisations pour l'année en cours. Pensez à vous mettre à jour avant la tenue de l'Assemblée générale.

Les associations sont représentées par leur Président ou par un administrateur ou membre désigné par son association. Il peut donner pouvoir à un (ou plusieurs) membre(s) de leur association ou au représentant d'une autre association ou union, membre de l'UNAAPE.

Tout membre de l'UNAAPE, s'il le souhaite, peut adresser des questions à rajouter à l'ordre du jour, au plus tard 48 heures avant l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale est l'occasion pour l'ensemble des membres de se retrouver pour échanger leurs expériences et aborder des thèmes de réflexion sur l'éducation de nos enfants.

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNAAPE

L'UNAAPE est dirigée par un Conseil d'administration dont les membres sont élus pour 3 ans par l'Assemblée générale.

Pouvoirs et fonctions du Conseil d'administration :

- Le Conseil d'administration de l'UNAAPE a les pouvoirs les plus étendus pour le fonctionnement et la gestion de l'Union Nationale.
- Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Obligations des administrateurs :

- Les administrateurs acceptent une obligation de réserve, dans toute déclaration écrite ou orale. Ils s'obligent, dans l'exercice de leur mandat, à faire abstraction de leurs opinions dans les domaines politiques, idéologiques et religieux.

**COMPOSITION du BUREAU
et du CONSEIL
d'ADMINISTRATION de
l'UNAAPE au 4 juin 2016**

LA PRESIDENCE

Présidente (Bureau)
Sophie FONTAINE
92 Hauts-de-Seine

Vice-Président (Bureau)
Délégué national à la
scolarisation des enfants
différents
Lucien-Michel DIMEGLIO
77 Seine-et-Marne

LE SECRETARIAT GENERAL

Secrétaire général (Bureau)
Yannick CARON
95 Val d'Oise

Secrétaire Général adjoint
(Bureau)
Nicolas HARDY
78 Yvelines

LA TRESORERIE

Trésorier (Bureau)
Daniel ALTMAYER
67 Bas-Rhin

Trésorière adjointe
Cécile VICENTE
92 Hauts-de-Seine

**LES MEMBRES ASSOCIÉS À
UNE FONCTION**

Déléguée nationale
Partenariats et Revue
'Présence des Parents'
Claire DELAMARRE
78 Yvelines

Responsable du site Internet
Jean-François IVOY
93 Seine-Saint-Denis

Chargés de mission au
secrétariat
Murielle CARDON
02 Aisne

Patrick SALAÜN
75 Paris

AUTRES MEMBRES DU CA

Pierre BASCOUL
95 Val-d'Oise

- Les administrateurs qui auraient l'intention de présenter leur candidature à des élections ou d'exercer un mandat politique doivent auparavant démissionner de leur fonction au sein du Conseil d'administration de l'UNAAPE.

- Les membres du corps enseignant sont éligibles au Conseil d'administration dans la limite du cinquième du nombre total des administrateurs.

PRÉSENTER SA CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL

Sont éligibles au Conseil d'administration tous les parents d'élèves ou d'étudiants qui sont membres d'une association elle-même membre de l'Union Nationale.

Les membres à titre individuel et les membres d'honneur sont éligibles au Conseil d'administration.

Dès que votre enfant a intégré l'école, vous êtes, de fait, un potentiel administrateur de notre Union.

La dimension nationale ne doit pas être un frein à votre candidature : les administrateurs nationaux sont tous des parents d'élèves bénévoles qui, comme vous, ont une profession, une vie de famille et sont investis dans leur association.

Le Conseil d'administration national a besoin de compétences et de qualités multiples. Vous en avez, nous en avons tous, mettons-les au service du Mouvement Autonome.

L'Union nationale ne peut ni vivre, ni fonctionner sans Conseil d'administration.

Chacun d'entre nous se doit de s'interroger sur sa disponibilité à rejoindre ce Conseil d'administration.

Dans cet objectif, certaines compétences seraient particulièrement bienvenues voire indispensables à l'efficacité du Conseil d'administration.

- Vous avez des compétences dans la publication de revues, l'édition, l'écrit en général...
- Vous avez des compétences en gestion, informatique et /ou en matière juridique...
- Vous avez des qualités dans les relations humaines pour animer et gérer des groupes de réflexion et de discussion...
- Vous voulez participer à l'évolution du système éducatif dans le cadre national ;
- Vous avez tout simplement envie d'apporter votre contribution à l'avenir des enfants en toute indépendance...

Alors, présentez votre candidature.

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU BUREAU DE L'UNAAPE

Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un Bureau chargé de réaliser les différentes missions de l'Union Nationale et d'exécuter les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

Les membres du Bureau [Président(e), vice-président(s), Secrétaire Général(e) et Trésorier(e) avec éventuellement des adjoint(e)s et des membres chargés de mission] sont élus pour un an par le Conseil d'administration.

Chaque membre du bureau rend compte au Conseil d'administration des travaux dont il est responsable et de leur avancement.

Pour participer à l'Assemblée générale, il faut être à jour des cotisations (adhérent, et association).

Associations :

Si vous ne l'avez pas encore fait, merci de régulariser dans les meilleurs délais (voir fiche des cotisations en pièce jointe)

Union
Nationale
des Associations
Autonomes
de Parents
d'Élèves

COMPOSITION du BUREAU et du CONSEIL d'ADMINISTRATION de l'UNAAPE au 4 juin 2016 (suite)

Nadya DENGEL
57 Moselle

Pascal QUEZEL-PERON
73 Savoie

Bernard LEMOINE
95 Val-d'Oise

Virginie LEONARD
78 Yvelines

Costin SOIT-VIZANTE
78 Yvelines

Fin de mandat en 2017

Daniel ALTMAYER

Pierre BASCOUL

Yannick CARON

Nadya DENGEL

Lucien-Michel DIMEGLIO

Jean-François IVOY

Fin de mandat en 2018

Virginie LEONARD

Patrick SALAÜN

Cécile VICENTE

Publication

Directrice de la Publication:
Sophie Fontaine

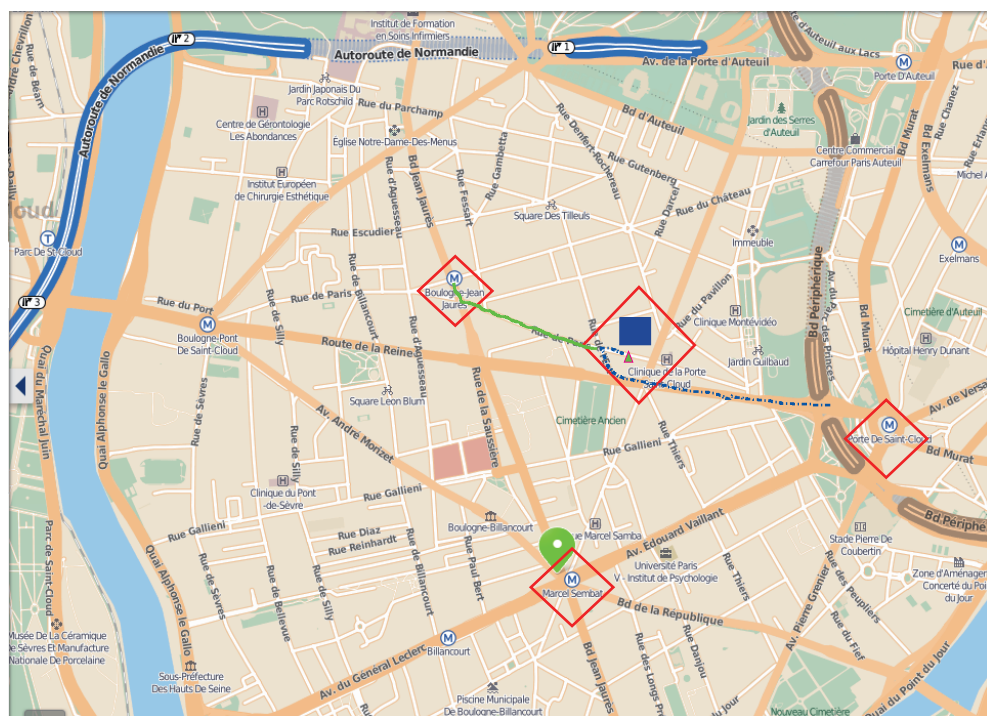
N° de Siren: 784 263 642

Numéro d'I.S.S.N. : 0290-7003

Rédaction : Murielle Cardon,
Nicolas Hardy, Patrick Salaün.

Dépôt légal : 1er trimestre 2017

ACCÈS à l'école Denfert-Rochereau



Bulletin de participation à l'Assemblée générale de l'UNAAPE du samedi 25 mars 2017 à Boulogne-Billancourt

Nom : Prénom :
Adresse personnelle :
Téléphone personnel : Courriel :
Nom de l'association :
Adresse de l'association :
code postal et commune :

Nombre de personnes qui assisteront à l'Assemblée générale :
La journée :
Le matin :
L'après-midi :

Possibilité de loger les membres de province (nous consulter).

Participation au déjeuner (inscription avant le samedi 18 mars 2017)

Nombre de personnes :

Participation au repas : 12 € par personne. TOTAL : 12 € x soit €

Joindre un chèque de ce montant à l'ordre de l'UNAAPE.

Date : Signature :

Pour préparer au mieux votre accueil et si nécessaire votre hébergement, merci de répondre le plus rapidement possible.

PARTIE RÉSERVÉE A L'UNAAPE :

Reçu le :	Enregistré le :
Chèque N° :	Par :

POUVOIR À UTILISER

(Si le Président de votre Association ne peut se rendre à l'Assemblée générale)

Votre Association peut désigner pour la représenter à l'Assemblée générale :

- soit un ou plusieurs adhérents membres de votre Association,
- soit le Président (ou le représentant) d'une autre Association ou Union membre de l'UNAAPE.

Le nombre des représentants ou des mandataires doit être égal ou inférieur au nombre des voix dont dispose votre association pour voter à l'Assemblée générale de l'UNAAPE.

Je soussigné(e),

(Nom et prénom)

Adresse personnelle :

Téléphone :

Courriel :

Président de l'Association (ou de l'Union) membre de l'UNAAPE :

Nom de l'Association :

Adresse du siège social :

(code postal et commune uniquement)

Cocher une case selon le cas :

Certifie que la ou les personnes ci-dessous, adhérentes de l'Association membre de l'UNAAPE, ont été autorisées à la représenter à l'Assemblée générale du 25 mars 2017.

Nom	Prénom	Fonction dans l'association (facultatif)

Donne POUVOIR au représentant de l'Association de :

Nom de l'Association :

Adresse du siège social :

(code postal et commune uniquement)

Pour représenter l'Association dont je suis Président(e) à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNAAPE du 25 mars 2017.

Date :

Signature :

Le présent pouvoir doit être présenté par les représentants ou les mandataires avant le début de l'Assemblée générale. Ils recevront alors les bulletins de vote correspondants.

Seuls les adhérents UNAAPE peuvent prendre part aux votes et détenir des pouvoirs.

Bulletin de candidature au Conseil d'administration de l'UNAAPE Assemblée Générale du 25 mars 2017.

Je soussigné(e) :
(nom et prénom)

Adresse personnelle :

Courriel :

Téléphone personnel :

Téléphone professionnel :

Présente ma candidature au CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNAAPE

Responsabilités souhaitées : (Ex : parutions, site, secrétariat, trésorerie, etc.).

Conformément aux conditions prévues par les statuts de l'UNAAPE :

1. Je certifie être adhérent à une association de parents d'élèves ou à une Union membre de l'UNAAPE.

Nom de l'association ou de l'Union :

Adresse du siège social :
(code postal et commune)

Téléphone :

Courriel :

2. Je certifie être responsable légal d'un élève ou étudiant scolarisé dans un établissement d'enseignement public et ne pas être déchu de mes droits civils ou civiques.

3. Je certifie ne pas exercer de mandat ni de responsabilités au sein d'un parti politique.

4. Je m'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'UNAAPE et à respecter et promouvoir les principes et valeurs du Mouvement Autonome.

5. Je m'engage à aviser le Président de l'UNAAPE de toute modification des conditions ou renseignements ci-dessus.